AVIS D'ÉLECTION

CENTRE DE SANTÉ INUULITSIVIK

Loi sur les services de santé et services sociaux

ÉLECTION D'UNE PERSONNE ÉLUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SANTÉ INUULITSIVIK PAR L'ASSEMBLÉE DES HABITANTS DES VILLAGES DE LA CÔTE DE LA BAIE D'HUDSON (SALLUIT, IVUJIVIK, AKULIVIK, PUVIRNITUQ, UMIUJAQ, KUUJJUARAAPIK) (ARTICLE 530.13 PARAGRAPHE 1).

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que l'élection d'une personne au Conseil d'administration du Centre de santé Inuulitsivik par les habitants des villages de la côte de la baie d'Hudson (Salluit, Ivujivik, Akulivik, Puvirnituq, Umiujaq, Kuujjuaraapik) aura lieu le **7 octobre 2021.**

Section III – Critères d'éligibilité ou restrictions

Pour se porter candidate une personne doit :

1. Résider au Québec;
2. Être majeur(e) (18 ans et plus);
3. Ne pas être sous tutelle ou curatelle;
4. Au cours des 5 années précédentes, ne pas avoir été déclaré(e) coupable d'un crime punissable de 3 ans d'emprisonnement et plus;
5. Au cours des 3 années précédentes, ne pas avoir été déchu(e) de ses fonctions par le gouvernement comme membre du conseil d'administration d'un établissement ou d'une agence (régie régionale) en vertu du paragraphe 2° de l'article 498 de la *Loi sur les services de santé et services sociaux,* L.R.Q., c. S-4.2 (la LSSSS);
6. Au cours des 3 années précédentes, ne pas avoir été déclaré(e) coupable d'une infraction à la LSSSS ou à ses règlements;
7. ***Assemblée des habitants :*** avoir transmis sa candidature qu'à une seule des élections tenues pour la désignation d'une personne élue par une assemblée formée des habitants du territoire de chaque village nordique sur lequel est situé le siège de cet établissement.

MODALITÉS DE MISES EN CANDIDATURE

Une candidature est proposée au moyen d'un bulletin de présentation signé par le candidat et contresigné par deux électeurs qui sont membres du collège électoral. Les bulletins de présentation sont disponibles auprès de la directrice générale par intérim de l'établissement ou de la présidente d'élection. Veuillez faire votre demande de bulletin de présentation à l'adresse courriel suivante : **elections.bod.2021.csi@ssss.gouv.qc.ca.**

Le bulletin de présentation dûment rempli doit être transmis à la présidente d'élection au plus tard le **17 Septembre 2021, avant 17:00 heures à : elections.bod.2021.csi@ssss.gouv.qc.ca ou par télécopieur au 1-819-988-2796.**

Le bulletin de présentation peut être transmis à la présidente d'élection par télécopieur ou courriel. Tout bulletin de présentation reçu après la date et l'heure limites de mise en candidature sera automatiquement refusé.

COLLÈGE ÉLECTORAL

L'assemblée formée des habitants du territoire de chaque village nordique sur lequel est situé le siège de cet établissement.

LISTE D'ÉLECTEURS

Est affichée avec le présent avis d'élection, la liste des électeurs du collège électoral identifié par cet avis.

Une personne dont le nom ne figure pas sur la liste des électeurs peut faire une demande à la président d'élection ou la présidente d'élection adjointe pour y être inscrite.

Un électeur peut également demander au président d'élection ou au président d'élection adjoint que soit corrigée à la liste une mention inexacte le concernant.

PRÉSIDENTE D'ÉLECTION ET PRÉSIDENTE D'ÉLECTION ADJOINTE

Présidente d'élection
MADAME HÉLÈNE MARCOUX
764, rue Sivuarapik, Puvirnituq, Qc,
J0M 1P0
Téléphone : 1 (819) 988-2957 poste 221
Courriel : elections.bod.2021.csi@ssss.gouv.qc.ca
Télécopieur : 1 (819) 988-2796

Présidente d'élection adjointe
MADAME HÉLÈNE DAIGNAULT
764, rue Sivuarapik, Puvirnituq, Qc,
J0M 1P0
Téléphone : 1 (819) 988-2957 poste 221
Courriel : elections.bod.2021.csi@ssss.gouv.qc.ca
Télécopieur : 1 (819) 988-2796

Signé à **Puvirnituq** le 30 Août 2021

Hélène Marcoux, Présidente d'élection